

Bruxelles – 30 avril 2025 – 14h00 CET

Informations réglementées¹

L'Assemblée Générale des Actionnaires d'AB InBev approuve la distribution du dividende pour 2024

30 avril 2025 – Anheuser-Busch InBev (Euronext: ABI) (NYSE: BUD) (MEXBOL: ANB) (JSE: ANH) ("AB InBev") ("la Société") annonce que l'Assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2025 a approuvé les comptes annuels pour l'année clôturée au 31 décembre 2024, ainsi que le dividende brut total de 1,00 euros pour l'année 2024, qui sera payable sur présentation du coupon n° 33. Le calendrier pour le paiement du dividende est comme suit :

Calendrier des dividendes			
	Date ex-dividende	Date d'enregistrement	Date de paiement
Euronext	6 mai 2025	7 mai 2025	8 mai 2025
MEXBOL	6 mai 2025	7 mai 2025	8 mai 2025
JSE	5 mai 2025	7 mai 2025	8 mai 2025
NYSE (programme ADR)	6 mai 2025	7 mai 2025	6 juin 2025
Actions restreintes	6 mai 2025	7 mai 2025	8 mai 2025

L'Assemblée générale des actionnaires a par ailleurs approuvé les décisions suivantes :

- Décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice social 2024.
- Renouvellement du mandat d'Administrateur d'Actions Restreintes de Martin J. Barrington, Salvatore Mancuso et Alejandro Santo Domingo. Leur mandat renouvelé prendra fin après l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2026.
- Renouvellement du mandat de commissaire et du mandat de fournir l'avis d'assurance concernant la publication d'informations en matière de durabilité, de PwC. Les mandats renouvelés prendront fin après l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2028.
- Approbation du Rapport de rémunération pour l'exercice social 2024.

À propos de Anheuser-Busch InBev (AB InBev)

Anheuser-Bush InBev (AB InBev) est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec une cotation secondaire à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE : BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations. Nous cherchons toujours à concevoir de nouvelles manières de profiter pleinement des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona®, Stella Artois® et Michelob ULTRA®; les marques multi-pays Beck's®, Hoegaarden® et Leffe®; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin® et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoon à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser & Co à St. Louis aux États-Unis, à la création de la brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 144 000 collaborateurs basés dans près de 50 pays de par le monde. En 2024, les produits rapportés d'AB InBev s'élevaient à 59.8 milliards d'USD (hors joint-ventures et entités associées).

Déclarations prévisionnelles

Le présent communiqué de presse contient des "déclarations prévisionnelles". Ces déclarations sont basées sur les attentes et les points de vue actuels de la direction d'AB InBev concernant les événements et les développements futurs et sont naturellement soumises à des incertitudes et à des changements de circonstances. Les déclarations prévisionnelles contenues dans ce communiqué comprennent des déclarations autre que des faits historiques et incluent des déclarations contenant généralement des mots tels que "sera", "pourrait", "devait", "croire", "avoir l'intention", "s'attendre à", "anticiper", "viser", "estimer", "probable", "prévoir", ou d'autres mots ou expressions d'importance similaire. Toutes les déclarations autres que les déclarations de fait historiques sont des déclarations prévisionnelles. Vous ne devriez pas accorder une confiance excessive à ces déclarations, qui reflètent les opinions actuelles de la direction d'AB InBev, et dépendent de nombreux facteurs, dont certains échappent au contrôle d'AB InBev. Il existe des facteurs, des risques et des incertitudes importantes qui pourraient entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats escomptés, y compris mais de façon non limitative, les risques et incertitudes relatifs à AB InBev qui sont décrits à l'article 3.D du rapport annuel d'AB InBev sur le formulaire 20-F déposé auprès de la SEC le 12 mars 2025. Bon nombre de ces risques et incertitudes sont, et seront, exacerbés par toute nouvelle détérioration de l'environnement commercial et économique mondial, y compris en raison des fluctuations des taux de change et des conflits géopolitiques en cours. D'autres facteurs inconnus ou imprévisibles peuvent entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats énoncés dans les déclarations prévisionnelles.

Les déclarations prévisionnelles doivent être lues conjointement avec les autres avertissements inclus ailleurs, y compris le formulaire 20-F le plus récent d'AB InBev et les autres rapports fournis sur le formulaire 6-K, ainsi que tout autre document qu'AB InBev a rendu public. Toute déclaration prévisionnelle contenue dans le présent communiqué doit être lue dans son intégralité à la lumière de ces avertissements et mises en garde, et il ne peut être garanti que les résultats effectifs ou les évolutions attendues par AB InBev se réaliseront ou, dans l'hypothèse où ceux-ci se réaliseraient de manière substantielle, qu'ils auront les conséquences ou effets attendus sur AB InBev, ses affaires ou ses opérations. Sauf lorsque cela est requis par la loi, AB InBev ne s'engage pas à publier des mises à jour ou de réviser ces déclarations prévisionnelles, à la lumière de nouvelles informations, événements futurs ou autre.

Contacts Anheuser-Busch InBev

Investisseurs**Shaun Fullalove**E-mail: shaun.fullalove@ab-inbev.com**Ekaterina Baillie**E-mail: ekaterina.baillie@ab-inbev.com**Cyrus Nentin**E-mail: cyrus.nentin@ab-inbev.com**Médias****Media Relations**E-mail: Media.Relations@ab-inbev.com